



Prendre en compte le genre dans la révision du SDRIF :

# Lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'aménagement du territoire

Contribution pour le Schéma Directeur d'Ile-de-France

De la

Mission « Mise en Œuvre de la problématique de genre dans les politiques du Conseil Régional d'Ile-de-France »

Proposée par Michèle Loup, Conseillère Régionale

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Préambule</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>1. L'usage inégalitaire des espaces</b> .....  | <b>6</b>  |
| 1.1. La division sexuelle des espaces .....   | 6         |
| 1.2. Les femmes, privées de l'espace public .....   | 7         |
| 1.3. Les femmes, privées des lieux publics .....  | 9         |
| <b>2. La place des femmes dans le processus de révision du SDRIF</b> .....  | <b>11</b> |
| 2.1. La démarche institutionnelle .....   | 11        |
| 2.2. La démarche citoyenne.....   | 14        |
| <b>3. La prise en compte du genre dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales</b> .....                 | <b>16</b> |
| 3.1. La Région Ile-de-France se veut exemplaire sur les inégalités entre les femmes et les hommes .....                   | 16        |
| 3.2. L'obligation d'intégrer une analyse des inégalités sexuées .....   | 16        |
| <b>4. Le genre, une prise en compte transversale</b> .....  | <b>18</b> |
| 4.1. Les transports .....   | 18        |
| 4.1.1. La mobilité.....   | 18        |
| 4.1.2. La sécurité.....   | 21        |
| 4.2. L'urbanisme et habitat.....  | 24        |
| 4.2.1. Le développement de services de proximité dans les quartiers d'habitat populaire ....                              | 24        |
| 4.2.2. La sexuation de l'espace génératrice des crises urbaines.....  | 26        |
| 4.3. Le développement économique et le PRDF .....   | 28        |
| <b>5. Réfléchir ensemble</b> .....  | <b>30</b> |
| 5.1. Prendre en compte les femmes dans le SDRIF : le 8 mars 2006, « Ensemble, dessinons l'Ile-de-France au féminin »..... | 30        |
| 5.2. La Charte européenne des femmes dans la cité.....  | 33        |
| <b>6. Propositions d'intégration du genre dans le SDRIF : pour un développement durable en Ile-de-France</b> .....        | <b>36</b> |
| <b>Bibliographie</b> .....  | <b>40</b> |

**Afin d'éviter que le nouveau schéma directeur soit élaboré**

**par des hommes**

**(81% des participant/es - en position décisionnelle - à la démarche institutionnelle étaient des hommes),**

**d'un point de vue masculin,**

**en ayant la prétention d'être neutre, universaliste,**

**et risquant ainsi de continuer à pénaliser les femmes en niant les discriminations dont elles sont victimes dans les logements, les transports et plus largement dans l'espace public,**

**la prise en compte du genre dans la révision du SDRIF est essentielle pour améliorer les conditions de vie des femmes qui, rappelons-le, représentent 52 % de la population francilienne.**

## Préambule

**« La participation des femmes, à égalité avec les hommes, au processus de prise de décision dans tous les domaines de la vie et à tous les niveaux est un objectif à atteindre à court terme, si l'on veut satisfaire à l'exigence démocratique de l'égalité de traitement des femmes et des hommes.**

*S'agissant de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme et de l'architecture, il paraît évident que les femmes sont concernées au moins autant que les hommes et que leurs préoccupations, leurs points de vue et leurs expériences, spécifiques ou non, devraient être prises en considération au même titre que les hommes ».*

C'est en ces termes que Roland Mayerl<sup>1</sup> ouvrait le colloque organisé le 8 Mars 2006 au Conseil Régional d'Ile-de-France, intitulé «Ensemble, dessinons l'Ile-de-France au féminin», organisé par la Vice-présidente à la Démocratie Régionale, Claire Villiers et la responsable de la Mission « Mise en Œuvre de la problématique de genre dans les politiques du Conseil Régional d'Ile-de-France », Michèle Loup.

**Cette mission, confiée par le Président de la Région à Michèle Loup, Conseillère Régionale, a notamment pour objectif, « une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans certains domaines comme la santé, l'accueil et la garde des jeunes enfants, de l'aménagement du territoire et des modes de transport<sup>2</sup> » etc...**

Celle-ci a été attentive à la prise en compte des inégalités femmes/hommes au sein de la révision du SDRIF. Ce processus, qui a débuté en 2004, est aujourd'hui quasiment achevé, et il apparaît que si l'enjeu de la réduction des inégalités sociales, environnementales et sociales a bien été évoqué, le « genre »<sup>3</sup> n'a pas été pris en considération.

Les instances nationales, européennes et internationales ont commencé à révéler depuis les années 70 **que les discriminations qui touchent les femmes ont des conséquences sur le développement économique et social d'un territoire.** Elles ont donné différents outils pour lutter contre ces discriminations.

L'Union Européenne recommande de prendre en compte le genre, à tous les stades de l'élaboration d'une mesure, action ou politique, c'est-à-dire à partir du projet, son élaboration, en passant par sa mise en œuvre et sa réalisation (*gender mainstreaming*).

Si ces mesures, actions ou politiques peuvent paraître neutres en terme d'égalité femmes/homme, parce qu'elles ont pour visée un groupe présumé homogène, il existe des différences réelles dans la vie des femmes et des hommes. Ces politiques, mesures et actions vont affecter les individus de manière différente, pouvant aggraver ou reproduire des inégalités.

---

<sup>1</sup> Roland Mayerl est architecte et membre fondateur de l'association belge City & Shelter

<sup>2</sup> Lettre de mission de Jean-Paul Huchon à Michèle Loup

<sup>3</sup> Rappelons ici que le terme genre issu de l'anglais « gender », a pour traduction française « rapports sociaux de sexe ». Il définit l'ensemble de normes, codes et comportements sociaux attribués à chaque sexe de façon différenciée.

Force est de constater, que depuis le début de la révision du SDRIF, la parole des femmes n'a pas été prise en compte.

**Cette contribution a pour objectif d'exposer les discriminations spécifiques dont sont victimes les femmes dans l'aménagement du territoire, et plus particulièrement dans la répartition sexuée des espaces de vies, et comment la Région pourrait y répondre dans le cadre de la révision du SDRIF.**

**Le projet de révision du SDRIF *Une vision régionale pour l'Ile-de-France*<sup>4</sup> aborde la question de la répartition fonctionnelle des espaces et territoires (logement, travail, achat, loisirs...). Des travaux de recherches montrent que ces fonctions étant elles-mêmes réparties de façon inégalitaire entre les sexes, les espaces sont porteurs de discriminations envers les femmes.**

**Ainsi, l'espace public est réservé aux hommes et les femmes sont, pour beaucoup d'entre elles, assignées à l'espace privé.**

Afin de corriger l'usage inégalitaire qui est fait des espaces, il convient d'analyser la situation spécifique des femmes dans tous les domaines couverts par la révision du SDRIF et à tous les stades de son élaboration.

Le processus de consultation institutionnel du SDRIF, a occulté les femmes, (elles ne représentent que 19% des intervenant/es), néanmoins la démarche citoyenne leur a laissé plus de places dans les débats.

**Or le Conseil Régional d'Ile-de-France a la volonté d'être exemplaire dans la lutte contre les inégalités sexuées.**

**Le Président Jean-Paul HUCHON, dans sa lettre de mission à Michèle LOUP indique :**  
*« Porter un regard « genré » sur l'ensemble des politiques régionales permet la prise en considération des problèmes rencontrés par les femmes.*

***La Région Ile-de-France doit rechercher l'exemplarité en matière d'égalité femmes/hommes. »***

Il est de plus inscrit dans la délibération CR40-05 du 6 octobre 2005, que *« les études et travaux [relatifs à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales] devront intégrer une analyse des inégalités entre les femmes et les hommes ».*

**La France a depuis plusieurs années pris du retard sur ses voisins européens quant à la participation des femmes aux projets de rénovation de l'aménagement du territoire.** Des initiatives de ce genre ont été entreprises, en Espagne ou en Irlande, que le colloque organisé le 8 mars 2006 à la Région « Ensemble, dessinons l'Ile-de-France au féminin » a mis en valeur.

Cette contribution se propose également de présenter **un document européen de référence, *La Charte européenne des femmes dans la cité*<sup>5</sup>**, qui fournit des éléments méthodologiques quant à la prise en compte du genre.

Enfin, pour que l'Ile-de-France **aille dans le sens d'un développement durable en prenant en compte le genre, nous ferons des propositions et des recommandations** pour améliorer les conditions de vies de Franciliennes dans les 30 prochaines années.

<sup>4</sup> Région Ile-de-France, *Projet – Une Vision Régionale pour l'Ile-de-France, les orientations de la Région pour la révision du SDRIF*, Juin 2006

<sup>5</sup> City & Shelter, *La Charte Européenne des Femmes dans la Cité, Mainstreaming du Genre et Ville*, Belgique, 1994

## **1. L'usage inégalitaire des espaces.**

### **1.1. La division sexuelle des espaces**

**Les femmes sont rarement associées aux travaux et réflexions concernant l'aménagement du territoire.** Les postes à responsabilité sont principalement occupés par des hommes, et s'ils présentent les projets de rénovations urbaines sous un angle à priori universel, de nombreux travaux ont mis en évidence que ces projets sont en fait traités d'un point de vue masculin.

Pourtant les femmes partagent les espaces de vies au même titre que les hommes. Mais les partagent-elles sur un mode égalitaire ?

Comme il l'a été dit précédemment, la ville est organisée en différents espaces temps, chacun ayant une fonction différente : logement, services, achats, travail, loisirs...

**Ces fonctions ne sont pas également réparties entre les sexes, compte tenu de la division sexuelle du travail.** Si depuis une trentaine d'années les inégalités entre les femmes et les hommes ont reculé, elles restent extrêmement prégnantes sur bien des aspects.

**Ainsi les femmes ont en charge 80% des soins aux enfants<sup>6</sup>** (accompagnements, devoirs, éducation, santé...), ce sont elles qui réalisent la plupart des achats du ménage, ce sont elles qui assurent la propreté du logement. **C'est donc elles qui ont en charge le travail domestique.** Celui-ci comprend également **les démarches et tâches administratives** (impôts, CAF, Sécurité Sociale etc...).

**Dans le domaine du travail professionnel,** les femmes sont moins « actives » que les hommes (68% des femmes contre 77% des hommes), elles sont plus touchées par le chômage, et par les emplois précaires (85% des temps partiels sont occupés par des femmes).

**Quant aux loisirs, elles en ont moins que les hommes** (40 minutes de moins par jour), trop occupées aux diverses tâches domestiques.

**De ces disparités découle une expérience, un vécu et une appréhension différents des espaces reliés à ces différentes fonctions, selon que l'on soit femme ou homme.**

La plupart des hommes évoluent plus dans l'espace public, celui du travail professionnel, de la prise de décision, du loisir, de la rue.

De nombreuses femmes sont cantonnées à l'espace privé et aux espaces publics reliés aux tâches domestiques qui leurs sont assignées (les crèches, les supermarchés, les hôpitaux, les maisons de retraite...).

---

<sup>6</sup> INSEE-DRDFE, *Femmes en Ile-de-France, Regard sur la Parité*, édition 2004

**Une chercheuse, Jacqueline Coutras, a réalisé une étude<sup>7</sup> qui montre comment femmes et hommes vivent de façon différente l'environnement de leur espace résidentiel, comment chaque sexe s'est approprié les espaces qui entourent le logement de façon différenciée :**

→ Les femmes, qu'elles soient de milieu social modeste ou aisé, sont capables de citer les services de proximité, les établissements relatifs aux activités des enfants, les commerces de dépannage, les services publics.

→ Les hommes de milieux sociaux modestes citent les commerces, les lieux d'achats, les cafés, les places, les rues, et le lieu de bricolage.

→ Les hommes de milieux aisés quant à eux voient une concurrence entre l'espace domestique et l'espace professionnel puisque la réponse récurrente quand on leur demande quelle connaissance ils ont des lieux qui entourent leur logement est « je n'ai pas le temps je travaille ». Ils déclarent d'eux même ne rien connaître aux lieux rattachés au travail domestique.

**Ainsi le fonctionnement urbain dans son principe même repose sur la division sexuelle du travail (femme→travail domestique / homme→travail professionnel). La ville reflète ces rapports inégalitaires entre les sexes.**

**On ne peut qu'imaginer la forme que prendrait la ville si ces rapports étaient égalitaires. Comme ils ne le sont pas, cette différenciation doit être prise en compte dans tout aménagement du territoire.**

Historiquement, et socialement la maîtrise de la sphère publique domine celle de la sphère privée. Il y a une hiérarchisation de ces deux ensembles, ce qui entraîne nombre de discriminations à l'encontre des femmes.

## **1.2. Les femmes, privées de l'espace public**

Selon Jacqueline Coutras, les inégalités territoriales se posent en terme d'appropriation : l'espace dans lequel on évolue nous appartient-il, si oui comment le défendre, si non comment y est-on toléré ?

Pour Habermas<sup>8</sup>, l'espace public s'est bâti sur l'exclusion même des femmes. Il est l'espace de référence et d'appropriation des hommes. Aussi les femmes n'y sont que tolérées.

Si elles sont aujourd'hui des travailleuses, des citoyennes, des consommatrices et ne sont plus seulement des mères et des épouses, leur présence dans cet espace n'est toujours pas légitimée, hormis son utilisation fonctionnelle reliée, soit au professionnel grâce à l'explosion du salariat féminin dans les années 70/80, soit aux tâches domestiques.

---

<sup>7</sup> Coutras Jacqueline, *Crise urbaine et espaces sexués*, Armand Colin, Paris 1996

<sup>8</sup> Habermas, *L'espace public, 30 ans après*, Quaderni, n°18, Automne 1992, p 168-167, in Jacqueline Coutras op cit

**En théorie l'espace public est utilisé par les deux sexes de la même façon.** Néanmoins, la sémantique montre qu'il n'en est rien : être une femme publique ou un homme public n'a pas la même signification dans le langage usuel (l'homme public est un homme de pouvoir, une femme publique est une prostituée).

**L'espace public peut devenir temporairement et localement inégalitaire, comme par exemple la rue, la nuit, où les femmes savent qu'elles ne sont pas admises, et qu'elles évitent très majoritairement.**

C'est ce que Michèle Huguet<sup>9</sup> appelle le « **no woman's land** », cet espace où « *chacune sait de façon intuitive et émotionnelle où se situe la frontière qui mène à cette zone d'ombre qui conduit à un affrontement où elle a toutes les chances de perdre* ».

Cet évitement des lieux publics par les femmes et particulièrement la nuit n'a nul besoin d'interdiction explicitement formulée. Une menace tacite les empêche de transgresser cet interdit : la peur. « *La peur constitue le mécanisme psychologique qui retient toute femme en dehors de l'espace temps qui lui est socialement permis*<sup>10</sup> ».

Preuve en est les propos d'une responsable de l'association Africa 93<sup>11</sup> de la Courneuve au Conseil régional le 7 décembre dernier : **celle-ci explique que pour les femmes et les jeunes filles un couvre-feu tacite et permanent leur interdit la libre circulation dans les cités dites « d'habitat populaire » au-delà de 20H.** De fait le couvre-feu instauré durant les événements de novembre 2005, n'était pour elles que l'officialisation de leur quotidien.

Mais quelque soit leur catégorie sociale, pour pallier au sentiment d'insécurité que les femmes ressentent dans l'espace public, elles recourent à diverses stratégies qui vont donc du « **couvre-feu virtuel** »<sup>12</sup>, en passant par des « stratégies d'évitement » (détours, baisser les yeux, téléphoner...), ou encore des « tenues de camouflage » (vêtement amples, pantalons plutôt que jupes, baskets plutôt que talons, etc..).

Elles doivent sans cesse évaluer les personnes croisées dans la rue, particulièrement le soir.

**De fait, la libre circulation des femmes, leur liberté de mouvement et leur autonomie se trouvent largement limitées, ce qui constitue une entrave à leur citoyenneté.**

En effet, l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme : « **Toute personne a le droit de circuler librement** »... ce qui n'est pas le cas des femmes et encore moins des jeunes filles !

---

<sup>9</sup> Huguet Michèle, *Les femmes dans les grands ensembles*, CNRS, 1971, in Jacqueline Coutras op cit

<sup>10</sup> Jacqueline Coutras, op. cit.

<sup>11</sup> Propos de Mimouna Hadjam- association de femmes de la Courneuve, Africa 93- lors de la réunion des associations de femmes, des organisations syndicales et politiques, le 7/12/05, à l'initiative de la Vice – présidente chargée de la Démocratie Régionale et de la jeunesse et la Mission « Mise en Œuvre de la problématique de genre dans les politiques du Conseil Régional d'Ile-de-France »

<sup>12</sup> Lieber Marylène, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté », in Nouvelle Question Féministe, Volume 21 n°1, juin 2002



### **1.3. Les femmes, privées des lieux publics**

**Par ailleurs que l'appropriation par les hommes de l'espace public s'étend également à l'appropriation des lieux publics (cafés, restaurants...), qui peuvent temporairement et/ou localement exclure les femmes.**

**Ainsi, des lieux publics comme les MJC sont occupés majoritairement par les jeunes hommes,** et là encore, les jeunes filles n'en franchissent pas le seuil, sentant qu'elles n'y ont pas leur place, de la même façon que pour la rue/la nuit.

*«La MJC de Saint-Gratien est dans un endroit retiré avec un **marquage du territoire** par les garçons : les murs tout autour sont couverts de tags qu'on ressent comme masculins. En plus quand devant la porte il y a 10 mecs... ça donne pas envie d'aller voir ce qui se passe derrière. Moi 10 mecs devant une porte... j'ai pas envie de la franchir.<sup>13</sup> »*

---

<sup>13</sup> Propos recueillis auprès de Clara D. jeune fille de Saint-Gratien (Val d'Oise)

**Afin de corriger l'usage inégalitaire qui est fait de l'espace par les deux sexes (hommes dans l'espace public / femmes dans l'espace privé),**

**les pouvoirs publics doivent :**

- **porter une attention particulière à une éventuelle exclusion qu'ils pourraient reproduire par les décisions prises en aménagement du territoire, notamment lors du processus de révision du SDRIF,**
- **encourager et permettre l'appropriation de l'espace public par les femmes,**
  - **en les associant à ce processus, d'une part,**
  - **en s'appuyant sur les quelques travaux de recherche existant en la matière et sur les expériences menées en France ou à l'étranger d'autre part.**

## 2. La place des femmes dans le processus de révision du SDRIF

La révision du SDRIF pilotée par le Conseil Régional, s'est effectuée avec deux démarches de consultation, l'une auprès des institutions et la seconde auprès des citoyen/nes.

### 2.1. La démarche institutionnelle

La première démarche, institutionnelle, a réuni autour d'ateliers thématiques et territoriaux, de forums, et d'une conférence des intercommunalités, des collectivités territoriales et des partenaires associatifs et socio-économiques.

**Cette démarche a largement exclu les femmes, car de fait, les personnes conviées à s'exprimer dans des tables rondes sont principalement des responsables d'institutions, et ceux-ci sont pour la plupart des hommes.**

Les ateliers thématiques se sont déroulés à la Région, les ateliers territoriaux dans différentes communes d'Ile-de-France. Ils se sont déroulés de la même façon, quelques personnes à la tribune en « Tables-rondes », et en face entre 100 et 300 inscrit/es, qui pouvaient intervenir à la fin de celles-ci.

Une minorité de femmes étaient présentes, au sein des inscrit/es et dans les tables rondes. De plus, peu d'inscrites étaient en position de décision, beaucoup n'étaient là qu'en observatrices.

#### Dans la salle

Tableau 1 : Proportion et fonction des femmes inscrites aux ateliers thématiques et/ou territoriaux du SDRIF sur quelques exemples<sup>14</sup>

| ATELIERS         | total des personnes inscrites | hommes | femmes | % femmes | total inscrit/es ayant une fonction de décision | hommes en position de décision | femmes en position de décision | % femmes |
|------------------|-------------------------------|--------|--------|----------|---|--------------------------------|--------------------------------|----------|
| 3 juin 2005      | 247                           | 158    | 89     | 36%      | 174   | 127                            | 47                             | 27%      |
| 29 mai 2006      | 270                           | 163    | 107    | 40%      | 180   | 125                            | 55                             | 31%      |
| 19 décembre 2005 | 122                           | 82     | 40     | 33%      | 87  | 67                             | 20                             | 23%      |
| 21 octobre 2006  | 349                           | 225    | 124    | 36%      | 250   | 182                            | 68                             | 27%      |
| 09 janvier 2006  | 139                           | 91     | 48     | 35%      | 106   | 80                             | 26                             | 25%      |
|                  | 1127                          | 719    | 408    | 36%      | 797   | 581                            | 216                            | 27%      |

Lecture : sur 1127 inscrit/es aux ateliers ci-dessus, 36% étaient des femmes ; et sur 797 inscrit/es étant en position de décision, seulement 27% était des femmes.

**Ici ce qui est appelé « position de décision » correspond à la fonction des inscrit/es aux ateliers.** Ils et elles y sont, soit en position d'observateur ou d'observatrice (chargé/e d'études ou de mission, stagiaire, étudiant/e...), soit ayant un statut donnant accès à la prise de parole au cours du débat, et donc à la capacité d'influencer ou non celui-ci (chef/fe de projet, directeur/trice, sénateur/trice, vice-président/e, député/e etc...).

<sup>14</sup> Source Liste des inscrit/es

Ainsi, ces ateliers, réunissant des « *conseillers régionaux et généraux, des élus locaux, représentants de l'Etat, des chambres consulaires et d'associations locales notamment* », concernent essentiellement des hommes.

### **Les femmes ne représentent que 36% des inscrites.**

De plus, **peu d'entre elles sont en position de décision**, et donc de possibilité de prise de parole.

**Seules 27% des décideurs sont des décideuses** (chef/fe de projet, directeur/trice, sénateur/trice, vice-président/e, député/e etc...).

Elles ne sont pas plus présentes sur le devant de la scène, dans les tables rondes, que dans la salle.

### **Dans les tables rondes**

Les tables rondes permettaient à des intervenant/es de s'exprimer sur le SDRIF pour donner un point de vue « autorisé » par la fonction exercée. **Les femmes y sont très peu présentes qu'il s'agisse des ateliers territoriaux ou thématiques.**

Tableau 2 : Proportion de femmes à la tribune dans les ateliers thématiques

| Ateliers thématiques | Femmes    | Hommes     | TOTAL      | % Femmes   |
|----------------------|-----------|------------|------------|------------|
| <b>JUIN</b>          |           |            |            |            |
| atelier 1            | 1         | 11         | 12         | 8%         |
| atelier 2            | 2         | 8          | 10         | 20%        |
| atelier 3            | 5         | 7          | 12         | 42%        |
| atelier t 4          | 3         | 9          | 12         | 25%        |
| <b>AUTOMNE</b>       |           |            |            |            |
| atelier 1            | 1         | 9          | 10         | 10%        |
| atelier 2            | 2         | 8          | 10         | 20%        |
| atelier 3            | 5         | 13         | 18         | 28%        |
| atelier 4            | 1         | 8          | 9          | 11%        |
| <b>PRINTEMPS</b>     |           |            |            |            |
| atelier 1            | 1         | 15         | 16         | 6%         |
| atelier 2            | 2         | 20         | 22         | 9%         |
| atelier 3            | 4         | 12         | 16         | 25%        |
| atelier 4            | 6         | 17         | 23         | 26%        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>33</b> | <b>137</b> | <b>170</b> | <b>19%</b> |

Source : [www.iledefrance.fr/sdrif](http://www.iledefrance.fr/sdrif)

Elles ne représentent que **19% des expert/es appelé/es à la tribune** dans les ateliers thématiques.

**Tableau 3 : Proportion de femmes à la tribune dans les ateliers territoriaux de la phase enjeux et orientations automne-hiver 2005**

| Ateliers territoriaux | Femmes | Hommes | TOTAL | % Femmes   |
|-----------------------|--------|--------|-------|------------|
| Nanterre              | 4      | 11     | 15    | 27%        |
| Saint Quentin         | 4      | 6      | 10    | 40%        |
| La Ferte              | 2      | 7      | 9     | 22%        |
| Rosny                 | 3      | 9      | 12    | 25%        |
| Val d'Europe          | 4      | 9      | 13    | 31%        |
| Nemours               | 1      | 10     | 11    | 9%         |
| Bobigny               | 0      | 11     | 11    | 0%         |
| Rambouillet           | 2      | 10     | 12    | 17%        |
| Vitry                 | 1      | 13     | 14    | 7%         |
| Mantes La Joly        | 2      | 12     | 14    | 14%        |
| Houdan                | 5      | 5      | 10    | 50%        |
| Creil                 | 2      | 12     | 14    | 14%        |
| Bourget               | 0      | 13     | 13    | 0%         |
| Evry                  | 1      | 12     | 13    | 8%         |
| TOTAL                 | 31     | 140    | 171   | <b>19%</b> |

Mireille Ferry, ayant en charge la révision du SDRIF au CRIF, elle était présente à chacun des ateliers, pour une présentation d'ouverture. Dans la mesure où sa présence est systématique, elle n'apparaît pas dans les statistiques présentes.

Source : [www.iledefrance.fr/sdrif](http://www.iledefrance.fr/sdrif)

**Les ateliers territoriaux n'ont donné la parole qu'à 19% de femmes dans les tables rondes.** Un seul atelier, celui de Houdan, a invité autant de femmes que d'hommes autour de la table. Mais certains comme ceux qui se sont déroulés à Bobigny ou au Bourget, n'ont donné la parole qu'à des hommes.



*La faible présence des femmes à une table ronde lors du Forum de Synthèse du 10 Mars 2006*

**Les deux forums de synthèse** qui se sont déroulés les 14 septembre 2005 et 10 mars 2006, ne comptait quant à eux que **13% de femmes.**

La **conférence des intercommunalités** organisée le 12 mai 2006 a donné quant à elle la parole à 4 personnes : **3 hommes et une femme (soit 25% de femmes).**

Tableau 4 : Proportion de femmes dans les tables rondes de la démarche institutionnelle de révision du SDRIF

| Tables rondes                    | % de femmes |
|----------------------------------|-------------|
| Ateliers territoriaux            | 19%         |
| Ateliers thématiques             | 19%         |
| Forum de synthèse                | 13%         |
| Conférence des intercommunalités | 25%         |
| <b>Moyenne</b>                   | <b>19%</b>  |

**Au total, dans la démarche de consultation institutionnelle du SDRIF (ateliers thématiques, territoriaux, forums de synthèse et conférence des intercommunalités) seulement 19% des intervenants étaient des intervenantes.**

L'obligation de consultation des chambres consulaires, des intercommunalités et des départements a eu pour conséquence une représentation très majoritairement masculine. Leurs responsables étant quasi-exclusivement des hommes.

**Pourtant, l'expérience que les femmes ont de l'espace public est différente de celle des hommes. Or telle qu'elle a été initiée, la révision du SDRIF n'a pas pu se faire avec le regard genré, prenant ainsi en compte les expériences et vécus différents des deux composantes de la population.**

**Le résultat en sera immanquablement une révision supposée neutre, et dont les effets pourraient creuser les inégalités entre les femmes et les hommes.**

## **2.2. La démarche citoyenne**

Celle-ci se décline par une "Conférence des citoyens" et une "Consultation citoyenne".

**La parité a été inscrite dans le cahier des charges de la "Conférence des citoyens", celle-ci était composée pour 52% de femmes (donc représentatrice de la population francilienne).**

**Si la démarche citoyenne a joué le jeu de la parité, la démarche institutionnelle a largement lésé les femmes.**

**Il aurait sans doute été possible d'avoir une meilleure participation de celles-ci si cette préoccupation avait été intégrée en amont dans le cahier des charges.**

**On aurait pu imaginer une meilleure représentation femmes/hommes pour les institutions dans les tables rondes du SDRIF (ex : les conseils généraux ou les CCI aurait pu être représentés par une vice-présidente).**

### **3. La prise en compte du genre dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales**

#### **3.1. La Région Ile-de-France se veut exemplaire sur les inégalités entre les femmes et les hommes**

Le Président de la Région Ile-de-France a choisi en 2004 de s'engager dans une politique d'égalité réelle en créant une mission visant à lutter contre les inégalités de genre dans les politiques régionales. Celle-ci est inscrite dans la délibération CR 43-04 du 18 novembre 2004, où il est précisé la volonté de:

**« Mise en œuvre d'une politique régionale d'égalité réelle des droits, de lutte contre toutes les discriminations et de promotion de la diversité ».**

Ainsi :

**« La Région Ile-de-France veut rechercher l'exemplarité en matière d'égalité Femmes-Hommes. Au-delà des engagements pris pour combattre toutes les formes de discrimination en son sein et auprès de ses partenaires, elle veut renforcer son action contre les représentations infériorisantes et les pratiques discriminantes afin de faire vivre une égalité réelle et non seulement de droit ».**

#### **3.2. L'obligation d'intégrer une analyse des inégalités sexuées**

**La délibération n°40-05 du 6 octobre 2005 "Etablir de nouveaux critères pour des politiques régionales plus efficaces dans la réduction des inégalités sociales et territoriales en Ile-de-France", indique que tous les travaux relatifs à la réflexion sur la réduction des inégalités « sociales, environnementales et territoriales » doivent intégrer « une analyse des inégalités entre les femmes et les hommes ».**

Comme on l'a vu précédemment, il est affirmé dans ce rapport que la lutte contre les inégalités sociales et territoriales figure au premier plan des défis que le nouveau SDRIF doit relever.

**La répartition des espaces selon les rôles et fonctions attribués de façon socioculturelle à chaque individu selon son sexe constitue une inégalité sociale et territoriale, Or il n'y est pas fait allusion dans le projet « Une Vision Régionale pour l'Ile-de-France, les orientations de la région pour la révision du schéma directeur ».**



**Le souci d'exemplarité de la Région Ile-de-France en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes,**

**et l'obligation de prendre en compte ce type d'inégalités dans la lutte contre les discriminations sociales, environnementales et territoriales doit obliger une prise en compte de la parole des Franciliennes dans la révision du SDRIF.**

**Celle-ci doit se faire, nous le rappelons, à tous les stades de l'élaboration d'une politique, et dans tous les domaines.**

**Si les inégalités territoriales touchent de façon spécifique les femmes, du fait des fonctions spécifiques qui leur sont attribuées, cela se décline dans plusieurs des domaines révisés dans le projet du SDRIF.**

**Ces domaines, que ce soit :**

- la lutte contre les inégalités territoriales touchant spécifiquement les femmes**
- les transports**
- l'urbanisme et habitat**
- le développement économique, la formation**

**sont autant de champs qui doivent prendre en compte le genre afin de ne pas reproduire les inégalités.**

## 4. Le genre, une prise en compte transversale

### 4.1. Les transports

#### 4.1.1. La mobilité

**Les femmes cumulent les difficultés dans les transports, qu'il s'agisse de la mobilité ou de la sécurité.**

Dans la lutte contre les inégalités territoriales, le projet du SDRIF a bien soulevé la spécialisation des territoires répartis selon des fonctions. Notons que la mobilité est la condition sine qua non du bon fonctionnement de cette spécialisation. S'il est impossible ou difficile de se déplacer, le bon fonctionnement est mis en péril.

Ici encore, les femmes sont plus touchées par les manques dans l'offre de mobilité : **elles bénéficient moins de l'usage du véhicule principal (40%) et représentent 66% des utilisateurs/trices des transports en communs.**

Dans la mesure où ce sont elles qui ont en charge les tâches domestiques liées à la spécialisation des territoires, **elles multiplient les trajets** (accompagnements des enfants, courses, soins aux personnes âgées et aux malades, tâches administratives...). Et dans la mesure où **elles sont plus nombreuses à utiliser les transports en commun, elles souffrent plus de leurs carences.**

❖ **A titre d'exemple le Collectif Femmes et Villes de l'Est du Val d'Oise a réalisé une enquête avec des femmes de ce secteur<sup>15</sup> sur les transports :**

Cette étude montre **que le manque de liaison inter-banlieues pénalise fortement les femmes dans leurs tâches quotidiennes.** Une habitante de Sarcelles témoigne que pour aller en transport en commun « *à la sous-préfecture [...], à l'hôpital de Gonesse [...] ou au tribunal d'Ecouen, tous ces endroits sont en fait très rapprochés mais quand on s'y rend, on met pratiquement la demi-journée* ».

**Le problème de mobilité est identique pour l'accès à l'emploi.** Dans ce secteur pour se rendre de Sarcelles aux deux grands pôles d'emplois que sont l'Hôpital de Gonesse ou l'Aéroport de Roissy, il faut presque deux heures en transport en commun, alors que ce trajet dure ¼ d'heure en voiture pour Gonesse et ¾ d'heure en voiture pour Roissy<sup>16</sup>.

**Au niveau des loisirs, la mobilité est également un problème majeur.** Dans cette même étude des femmes soulignent que la rareté des bus, le soir, les empêche de sortir. Les infrastructures de loisirs se trouvent principalement dans les centres villes.

**Ce handicap se fait également ressentir dans l'engagement d'activités citoyennes,** puisque les réunions sont souvent loin de leurs quartiers, et le soir.

---

<sup>15</sup> BULOT Christine, POGGI Dominique, *Droit de Cité pour les femmes*, p. 86, les Editions de l'Atelier, 2004

<sup>16</sup> Le Projet du SDRIF parle d'ailleurs « d'offres d'emplois non satisfaites : tensions dues, entre autres, à des difficultés d'accès aux zones d'emploi par les transports »

Conscientes, que si les bus ne « rentrent » plus dans les quartiers pour des raisons d'insécurité, **les femmes ont proposé d'être elles-mêmes accompagnatrices dans les transports en communs.**

Cette étude montre « *à quel point la question des transport est importante dans la lutte contre l'enfermement des populations dans les quartiers et contre la ghettoïsation des cités*<sup>17</sup> ».

**Une tarification inadaptée et pénalisante constitue un autre frein majeur à la mobilité des femmes.** De part les tâches quotidiennes qu'elles ont en charge, elles sont amenées à multiplier les petits trajets.

Sur le réseau francilien de transports, il faut parfois 2 tickets pour faire un seul voyage, doublant de fait le coup de celui-ci. Le Collectif des femmes de l'Est du Val d'Oise témoigne ici encore de ces difficultés en soulignant que « *lorsqu'on gagne seulement le SMIC, on n'a pas les moyens de payer deux tickets dans la même journée [pour un seul trajet]*<sup>18</sup> ».

---

<sup>17</sup> Collectif d'habitantes et d'associations de l'Est du Val d'Oise, « *Propositions sur les transports* »

<sup>18</sup> Témoignage de Marie-Jeanne in Droits de Cité pour les femmes, op cit, p.85

**L'amélioration de la mobilité doit se faire de concert avec les populations les plus concernées, et les plus pénalisées.**

**Les carences de l'offre de mobilité francilienne touchent plus particulièrement les femmes dans leurs déplacements quotidiens, l'accès à l'emploi, les loisirs et l'accès aux activités citoyennes.**

**Au niveau du coût, si des initiatives ont été votées par la Région (Ticket H), leur application se fait attendre.**

**Les besoins des usagères dans les transports sont très peu pris en compte, alors qu'elles en sont les principales utilisatrices.**

#### 4.1.2. La sécurité

Au niveau de la sécurité, une étude de l'Iaurif<sup>19</sup> en Ile-de-France, montre que **le sentiment d'insécurité est très fort chez les femmes (4,7 fois plus répandu que chez les hommes)**, qui ont peur de sortir seules, car elles redoutent notamment la possibilité d'une agression sexuelle.

L'étude de Femmes en Mouvement<sup>20</sup> montre que **40% des femmes contre seulement 17% d'hommes sont d'accord avec la formulation « je ne me sens pas tellement en sécurité dans les transports en commun »**.

**Elles ressentent donc plus nettement un sentiment d'insécurité dans les transports publics, et celui-ci est exacerbé la nuit.**

Pour répondre aux difficultés spécifiquement rencontrées par les femmes dans les transports, qu'il s'agisse de la mobilité ou de la sécurité, **la Région Ile-de-France, pourrait prendre exemple sur des initiatives d'autres régions ou d'autres pays.**

##### **Au Japon<sup>21</sup>**

Face à l'augmentation du nombre de harcèlements sexuels dans les trains, **la formule « compartiment réservé aux femmes » se répand progressivement**. Un service a été mis en place entre 7 h 30 et 9 h 30 sur la ligne Saikyo, une des principales lignes du métro de Tokyo. Une telle voiture existe déjà depuis juillet 2002 sur la même ligne, mais uniquement en soirée. Si l'attention se concentre sur cette rame de métro, c'est en raison des grandes distances qui séparent les stations entre elles. La même opération visant à réserver un wagon aux femmes a également été lancée à Osaka, la deuxième ville du pays.

##### **Au Canada<sup>22</sup>**

La ville de Montréal, pionnière en matière de lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité des femmes dans les transports en commun a initié une réflexion entre les instances municipales et des associations de femmes afin de remédier à ce problème.

**Ainsi depuis 1996, les femmes de Montréal peuvent demander à un autobus de s'arrêter le soir entre deux stations, afin de les rapprocher de leur destination. Parallèlement, un travail de sécurisation des entrées des bouches de métro a été réalisé.**

D'autres villes canadiennes, Laval et Toronto ont mis en place des politiques favorisant la sécurité des femmes dans les transports en commun.

---

<sup>19</sup> « Note rapide l'IAURIF, l'Insécurité en Ile-de-France : quelles populations quels territoires », Février 2002

<sup>20</sup> Femmes en mouvement, Les transports au quotidien \_ Le regard des femmes, RATP, 1997 : Véronique Michaud/Femmes en mouvement, Mais qu'est ce qu'elles veulent...encore? \_Le regard des femmes sur les matériels de transport public, Editions Amarcande, Paris 2001

<sup>21</sup> [http://www.routard.com/mag\\_info/3536/quand\\_les\\_femmes\\_voyagent\\_entre\\_elles.htm](http://www.routard.com/mag_info/3536/quand_les_femmes_voyagent_entre_elles.htm)

<sup>22</sup> CCRE-CEMR, *Vers la ville d'égalité entre les femmes et les hommes - Projet*, 2004

## **A Lyon**

**Le CERTU et le Grand Lyon se sont interrogés en juin 2005 sur la mobilité des femmes.** Ils ont édité une plaquette intitulée « **La mobilité des femmes. Différente ? Durable ?** »<sup>23</sup>. Suite au constat de l'usage différencié des transports selon les sexes, plusieurs mesures ont été prises, et des pistes de réflexions ont été avancées pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans les transports.

Cela en termes de sécurité, de mobilité, de gestion des temps ou des coûts :

- un ticket unique : le **Ticket liberté 2 heures**, cette mesure sert particulièrement les petits trajets typiquement féminins
- la **sécurisation des itinéraires piétons**
- la **valorisation d'un pôle d'interconnexion (à l'initiative de l'Espace des Temps)** : en y installant un bouquet de services, cela permet d'économiser les trajets en voiture qui pourrait advenir ensuite pour de petites courses, et de rentabiliser le temps passé sur ce pôle.
- une **réflexion est engagée sur la possibilité d'arrêter les bus le soir, à la demande de femmes seules pour les rapprocher de chez elles.**

**A l'heure où toutes les institutions s'interrogent sur la pollution** due aux gaz à effets de serre, où le coût du carburant est tendanciellement à la hausse, fragilisant la situation financière de la population, **il est particulièrement important de créer les conditions du maintien des usagères dans les transports en commun et d'éviter qu'elles ne migrent vers l'utilisation de la voiture.**

---

<sup>23</sup> CERTU, Grand Lyon, *Mobilité des femmes. Différente ? Durable ?*, Lyon, juin 2005

**Les difficultés des femmes dans les transports sont multiples au niveau de :**

- **l'offre de mobilité**
- **de son coût**
- **de la sécurité**
- **de ses carences pour l'accès à l'emploi, aux loisirs, à l'engagement citoyen**

**Il est nécessaire et urgent que la Région Ile-de-France entende la parole des femmes sur ces points en les associant à la concertation de la révision du SDRIF.**

**Dans le monde les initiatives se multiplient, sur lesquelles l'Ile-de-France pourrait prendre exemple pour améliorer les conditions de transports des Franciliennes.**

**Il est de la responsabilité des pouvoirs publics et des entreprises, ayant en charge l'offre de déplacement territoriale, de contribuer à l'amélioration des conditions de déplacement en transports en commun des populations les plus en difficulté, notamment les femmes.**

## **4.2. L'urbanisme et habitat**

### **4.2.1. Le développement de services de proximité dans les quartiers d'habitat populaire**

**La politique des grands ensembles a été très néfaste pour les femmes.** Elles se sont retrouvées excentrées, avec une offre de transport limitée, sans services de proximité, privées d'espace public. **Cette politique a favorisé leur isolement dans les quartiers dits « d'habitat populaire », et leur relégation dans la sphère privée.**

**Il est essentiel que le nouveau SDRIF**, comme il est inscrit dans le projet « *Une vision régionale* », **encourage la création de services de proximité** (commerces, administrations publiques, crèches, établissements culturels, sportifs et de loisirs) dans les zones de relégation sociale, afin de les transformer durablement.

**L'implantation de grands centres commerciaux dans les périphéries franciliennes a concurrencé puis éliminé bon nombre de commerces de proximité.** Cette transformation de la consommation a pénalisé en premier lieu les femmes les plus touchées par la précarité.

Du point de vue de l'emploi, contrairement à ce que leurs promoteurs affirment, ces hypermarchés ne créent pas d'emploi, au pire ils en suppriment, au mieux ils les déplacent. Au niveau de l'emploi des femmes, qui y travaillent en très grand nombre, le développement de ces grands centres commerciaux a constitué une dégradation de leurs conditions de travail (temps de trajets allongés, temps partiels imposés, horaires décalés avec absence de modes de garde des enfants, contrat de travail précaires ...).

**En vidant les rues de leurs commerces, ils ont contribué à l'insécurité et au sentiment d'insécurité par la disparition de la présence humaine.**

**En « spécialisant » les espaces** avec d'un côté les cités, les emplois ailleurs, les commerces à l'extérieur dans de grands centres commerciaux, **les aménageurs portent une lourde responsabilité sur les inégalités territoriales mais aussi sur la relégation des femmes dans l'espace privé.**

Aussi, **il est de la responsabilité du Conseil régional et de l'Etat**, à travers le futur SDRIF, de veiller par les décisions qui seront prises à **corriger ces facteurs d'exclusion sociale et d'insécurité.**

**Les commerces et services de proximité rendent les achats plus faciles, car plus accessibles, pour les femmes et les personnes âgées (majorité de femmes).**

**Ils favorisent par ailleurs le lien social** en permettant les rencontres des habitant/es de quartiers, rompant ainsi leur isolement.

**Ils permettent aux femmes d'occuper l'espace public** en légitimant leur présence dans celui-ci. En effet **elles ne peuvent s'y trouver « pour rien », c'est pourquoi ces services sont si importants.**

Comme pour les transports, les exemples d'initiatives de revitalisation de quartiers en associant des pouvoirs publics et des femmes ne manquent pas (voir. p18 *Réfléchir ensemble*, les bonnes pratiques du 8 Mars 2006).



**L'offre de commerces et de services de proximité :**

- **permet la création de lien social**
- **encourage les échanges,**
- **facilite l'exécution des tâches quotidiennes**
- **légitime la présence des femmes dans l'espace public.**

#### 4.2.2. La sexuation de l'espace génératrice des crises urbaines

Dans son ouvrage, *Crises Urbaines et Espaces Sexués*, Jacqueline Coutras montre que **la politique d'urbanisme des grands ensembles, provoque un renforcement de la sexuation des espaces publics, une appropriation quasi-exclusive par les hommes de ceux-ci et parallèlement un retrait tout aussi disproportionné des femmes dans la sphère privée. Ce mécanisme est pour elle, générateur des crises urbaines des dernières décennies.**

**Dans les quartiers très touchés par la précarité, et largement excentrés, les habitant/es investissent l'espace résidentiel et s'y replient.** Ce repli entraîne une appropriation excessive de ce territoire. La séparation, hommes dans l'espace public / femmes dans l'espace privé y est particulièrement accentuée. C'est notamment ce que nous avons pu voir avec les couvre-feux virtuels pour les jeunes filles, qui après une certaine heure sont cantonnées à l'espace privé.

**Les hommes quant à eux développent une stratégie de visibilité par une présence accrue dans l'espace public, faisant de ce territoire leur propriété.** Rappelons ici que lors de crises urbaines, ce sont quasi-exclusivement de jeunes hommes qui sont les auteurs de violences.

Ainsi ils ressentent comme une intrusion inacceptable toute « pénétration étrangère » sur leur territoire (pompiers, force de l'ordre, jeunes d'autres quartiers, ainsi que les femmes...qui devraient être dans l'espace privé...). Le système de défense et les stratégies qu'ils mettent en place pour protéger celui-ci participent des violences urbaines.

Lors de l'explosion de ces violences, **l'espace résidentiel public étant leur seule possession, il devient tout à la fois, l'objet à défendre et celui qui, de par sa proximité, est le plus susceptible de recevoir ces violences et donc d'être détruit. Il est ainsi le théâtre de l'expression et de la visibilité de leur colère.**

**Les jeunes filles** quant à elles, **ne rendent pas visibles leur colère et leur mal-être** lors de ces événements puisqu'elles sont exclues de l'espace public.

Il serait dangereux pour les pouvoirs publics de conclure que si elles ne manifestent pas, c'est parce qu'elles ne rencontrent pas de difficultés.

**Leur invisibilité risque de faire passer sous silence des difficultés qui bien souvent ne sont pas du même ordre que celles rencontrées par les garçons.**

**Il est du devoir des pouvoirs publics d'aller à la rencontre de ces jeunes filles** afin de susciter leur expression, puisque leur accès à la parole publique est largement biaisé, notamment dans ces quartiers.

**De fait les mesures prises par les pouvoirs publics face aux violences répondent la plupart du temps à des problèmes soulevés par les garçons.** Le meilleur exemple en est la multiplication dans le cadre des politiques de la ville, des terrains de sport dans les quartiers. Ces espaces sportifs ne sont occupés que par les jeunes hommes. Ainsi la création de ces dispositifs n'apporte aucune réponse aux problèmes des jeunes filles.

**Les crises urbaines des dernières décennies sont révélatrices de l'appropriation excessive de l'espace public résidentiel dans les quartiers d'habitat populaire par les garçons.**

**Ce mécanisme a renforcé l'invisibilité des souffrances des femmes.**

**C'est pourquoi il est urgent de travailler sur les représentations sexuées des territoires,  
et parallèlement sur la valorisation de l'expression des jeunes filles et des femmes dans ces quartiers.**

### **4.3. Le développement économique et le PRDF**

**Les inégalités entre les femmes et les hommes se font très nettement ressentir dans le monde professionnel.** Ainsi, les femmes ont des **salaires qui sont inférieurs de 20 à 30%**<sup>24</sup> à ceux des hommes, elles occupent **85% des temps partiels**, dont la plupart sont subis, et sont ainsi plus touchées par la précarité (les hommes occupent principalement des temps partiels choisis, en préretraite). Elles sont largement majoritaires dans les secteurs des services à la personne, et largement minoritaires dans les filières scientifiques et techniques.

Dans le projet de révision du SDRIF, une attention particulière est portée aux formations, en lien avec le SRDE et le PRDF, notamment pour anticiper un besoin futur de services à la personne.

**Il nous paraît important de souligner la très large proportion des femmes dans ces métiers qui sont peu valorisés et mal rémunérés, souvent précaires.**

Les femmes sont largement présentes dans les métiers du soin à la personne, du fait de leurs présumées qualités d'attention envers autrui, de douceur, etc... Ces qualités étant considérées comme « naturelles », elles ne sont pas appréciées sous l'angle de la qualification. Ainsi elles ne sont valorisées ni financièrement ni socialement.

**Dans le souci de lutte contre les inégalités sexuées, il convient de travailler sur les représentations sociales attachées à chaque sexe, et à leurs déclinaisons dans les emplois.**

**Face aux besoins importants dans les décennies à venir dans le domaine de la santé et des soins à la personne, il convient de prendre les mesures nécessaires pour une vraie qualification/valorisation de ces métiers.**

Des schémas mentaux, incrustés dans nos sociétés cloisonnent les femmes et les hommes dans des rôles et fonctions différenciés. Il est urgent de travailler sur ces schémas et d'ouvrir des professions jusqu'ici fermées à l'un des deux sexes pour un meilleur équilibre de la société.

---

<sup>24</sup> INSEE op.cit

**C'est pourquoi s'il apparaît souhaitable de multiplier les offres de formations et d'emplois en Ile-de-France,**

**il est indispensable de porter dans le PRDF une attention particulière**

**aux inégalités de genre, afin de ne pas les perpétuer ni de les reproduire.**

## 5. Réfléchir ensemble

### 5.1. Prendre en compte les femmes dans le SDRIF : le 8 mars 2006, « Ensemble, dessinons l'Ile-de-France au féminin »

Cette journée d'échange a été organisée au CRIF, par l'intermédiaire de l'ARVHA, l'Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat.

**La Région a accueilli dans son hémicycle des intervenants et des intervenantes de plusieurs pays européens, associatifs et élu/es**, qui ont porté dans leurs collectivités, un projet de rénovation du territoire, en concertation avec des femmes. Le but de cette rencontre était de mettre en évidence l'intérêt de la participation des femmes à ces projets, de mettre en valeur leurs actions, et de faire émerger une prise en compte des Franciliennes dans la révision du SDRIF.

**En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, les femmes ont été peu présentes dans la démarche institutionnelle, du fait de leur faible pourcentage dans les instances représentatives y participant, et ainsi leur point de vue n'a pu être ni écouté ni pris en considération.**

**En introduction**, le premier intervenant, belge, a apporté une analyse des rapports sociaux de sexe, en rappelant que la domination masculine s'exerce dans tous les domaines de la vie, créant ainsi des discriminations à l'encontre des femmes.

Il a indiqué qu'une analyse genrée en matière d'urbanisme, est une chose courante en Amérique du Nord et dans d'autres pays.

Elle est notamment soulignée par l'Agence des Nations Unies pour les Villes, située à Nairobi, qui précise que « *pour bien traiter la question d'une meilleure gouvernance, il s'agit de faire participer davantage de femmes en tant que décideuses sur les questions urbaines, de traiter les problèmes urbains qui touchent en particulier les femmes*<sup>25</sup> ».

Il cite également Monique Membrado qui soulignait que « *l'invisibilité de l'espace sexué tient peut-être au modèle républicain de l'universalité et de l'égalité qui oblitère la différence des sexes et la minorisation de la femme* ».

#### Exemples de bonnes pratiques :

##### ***L'Espagne - Rénovation du quartier La Marina à Barcelone***

Une fondation espagnole, CAPMAGNY, a travaillé dans le cadre d'un projet européen, sur **la prise en compte des trois temps de vies des citoyen/nes dans la ville : personnel, familial et professionnel**. L'articulation de ces temps n'est pas la même selon les sexes.

Elle a étudié ensuite leur articulation avec l'aménagement de la ville, la planification urbaine, la conception de l'espace, l'organisation des environnements, ou encore la planification de la mobilité vers les espaces de loisirs.

Il s'agissait que tout cela réponde aux demandes des deux genres, grâce à une réflexion conjointe entre femmes et hommes.

---

<sup>25</sup> cf. intervention de Roland Mayerl

Cela a donné lieu, dans le cadre de la rénovation du quartier La Marina de Barcelone, à **des modifications concernant l'interconnexion entre les différents services ou des changements d'itinéraires de lignes d'autobus.**

### ***L'Italie - Région Campagne : création d'un Conseil pour la parité coordonateur***

Teresa Boccia, représentante d'un pôle de recherche sur l'urbanisme en Italie, est partie du constat que **les villes ont été organisées par zones : l'endroit où l'on dort, celui où l'on travaille, celui où l'on a des loisirs, cela est basé sur une mono fonctionnalité.** Cette organisation est de fait basée sur le modèle d'un adulte, travailleur, non-handicapé, chef de famille, c'est-à-dire un homme. Ce modèle ne prend en compte ni les enfants ni les vieillards, ni évidemment les femmes. Pour exemple, les marches sont des obstacles qui freinent la mobilité si l'on ne fait pas partie de ce modèle.

A partir de ce constat, la Région Campanie, située autour de Naples, a créé un **Conseil spécifique pour la parité, qui travaille avec tous les autres conseils et qui disposent de divers instruments pour qu'une analyse genrée se fasse dans tous les domaines.**

### ***L'Irlande - D'un quartier en déshérence à un quartier durable***

**Le quartier de Ballymun à Dublin en Irlande est une cité-dortoir en échec,** où la population à 80% au chômage, est en majorité composée de femmes (60%). Il s'agit pour beaucoup de familles monoparentales.

**La municipalité a décidé en 1997 de réhabiliter ce quartier, en concertation avec les habitant/es.** Les femmes ont principalement demandé à travailler les questions de mobilité et de sécurité, les transports étant mal assurés, et l'inactivité commerçante créant un sentiment d'insécurité.

Ainsi la mairie a créé des crèches, des petits magasins, des centres de loisirs, des services publics et des logements résidentiels. **Ce développement économique a créé 500 emplois, établi un sentiment de sécurité, et transformé Ballymun en quartier durable.**

### ***L'Ile de France***

**Le Collectif « Femmes et villes » a participé à une recherche action avec des femmes de l'Est du Val d'Oise<sup>26</sup>.** Cette initiative est partie de trois associations. Celles-ci ont fait le constat que les femmes souffraient de problématiques spécifiques, et qu'il fallait réfléchir ensemble pour les faire évoluer. Plusieurs réflexions ont émergées, sous forme de groupes de travail, sur, notamment, l'emploi, les violences faites aux femmes ou les transports.

**Au niveau des transports, leur travail a permis de mettre en avant des difficultés spécifiques des femmes au niveau de la mobilité.** Ne disposant pour la plupart pas de véhicule personnel, elles sont dépendantes des transports en commun et notamment des lignes de bus, de leurs tracés, leurs fréquences et leurs horaires.

La restitution de cette action s'est faite auprès des municipalités, de nombreuses institutions (SNCF, RATP, Préfet du Val d'Oise) et d'habitant/es. Cette restitution avait deux objectifs :

- **« faire remonter les besoins aux instances de décisions en termes de transports publics pour agir au niveau des Plans Locaux de Déplacements**
- **explorer des solutions alternatives complémentaires (taxis collectifs, co-voiturage) portées par des femmes<sup>27</sup> »**

<sup>26</sup> L'Est du Val d'Oise comprends les communes de Sarcelles, Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Gonesse

<sup>27</sup> Collectif d'habitantes et d'associations de l'Est du Val d'Oise, « Propositions sur les transports », op.cit.

**Le 8 mars 2006 a apporté des exemples de bonnes pratiques sur la participation des femmes à des processus d'aménagements du territoire.**

**Ces initiatives de démocratie participative ont vu le jour grâce à une réelle prise de conscience d'élu/es sur l'indispensable prise en compte des besoins des femmes dans les processus d'aménagements.**

**En ce sens leur parole est essentielle.**

**La Région IDF pourrait s'inspirer de nombreuses bonnes pratiques pour l'élaboration de son futur SDRIF.**

**En complément, elle peut aussi s'appuyer sur un document européen de référence, la *Charte européenne des femmes dans la cité*<sup>28</sup>. Celle-ci propose une méthodologie des priorités à établir dans la prise en compte de la parole des femmes dans l'aménagement territoire.**

---

<sup>28</sup> City & Shelter, op.cit



## **5.2. La Charte européenne des femmes dans la cité**

**L'Union Européenne a, en 1994/95, mené une recherche-action** avec des associations et organismes européens :

*« afin de prendre en compte et de favoriser une citoyenneté plus active des femmes dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la Cité ».*

Ce projet a donné naissance à la Charte Européenne des Femmes dans la cité, sorte de guide méthodologique, elle peut tout à fait être appliquée à la révision du SDRIF.

**Elle dégage cinq points qui doivent prioritairement prendre en compte les femmes :**

### **« 1. La planification urbaine et l'environnement:**

*Pour répondre aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle philosophie de planification est nécessaire, elle doit devenir à la fois plus démocratique et plus qualitative. Les femmes constituent le meilleur potentiel pour revitaliser les cités car elles sont expertes de la vie quotidienne. Jusqu'à maintenant elles étaient restées "invisibles" et occultées du champ des décisions. En partant d'actions concrètes répondant aux besoins réels de la vie quotidienne, elles vont permettre de ressourcer à la fois la dynamique des cités et renouveler l'expertise de l'aménagement.*

### **2. La mobilité:**

*Pour les femmes, les choix permettant d'assurer les conditions d'accès plus faciles et égalitaires à l'ensemble des possibilités qu'offrent les cités sont des enjeux essentiels. Pouvoir rompre avec l'enfermement et/ou l'isolement est un atout majeur à l'épanouissement personnel des femmes.*

### **3. La sécurité urbaine:**

*L'architecture et l'organisation d'une cité ont un lien direct avec la violence qu'on peut constater dans ses rues. Pour que les femmes ne soient plus considérées les seules responsables de leur sécurité, il est indispensable que la sécurité dans la cité devienne l'expression d'une société qui se respecte.*

### **4. L'habitat:**

*En termes d'habitat et d'équipements d'accompagnement et de proximité, les femmes sont à considérer comme des expertes pour l'aménagement futur des espaces de vie. Alors que les notions d'appropriation des espaces partagés de vie et d'identification sont au coeur des préoccupations actuelles, les femmes [...] savent détecter ce qui manque à la construction d'une autre forme de dimension urbaine et sociale indispensable à une meilleure vie des cités.*

### **5. Les stratégies:**

*Il s'agit d'établir un ensemble de mesures politiques et des pratiques permettant d'assurer une pérennité et de rendre irréversible une avancée démocratique significative.*

*La déconstruction des anciens processus et la constitution de nouveaux savoirs et savoir-faire et leur transmission rapide constituent l'axe stratégique de la démarche. »*

Cette Charte présente divers exemples d'initiatives réussies de concertation entre les femmes et les pouvoirs publics concernant l'aménagement du territoire.

### **Exemple de la Norvège :**

« L'Urbanisme du point de vue des femmes à l'échelle municipale ».

Il s'agissait de **faire valoir les valeurs véhiculées par les femmes et mettre au point des modèles susceptibles d'intégrer ces valeurs dans les plans directeurs communaux**. Les porteurs de ces projets et les partenaires sont cinq ministères (de la pêche, de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des collectivités locales, de l'environnement) et l'Association norvégienne des autorités locales. Elle s'est déroulée de 1989 à 1992.

« **Le projet a mis l'accent sur le fait que les femmes doivent jouer un rôle plus important dans le processus de planification urbaine** et que les conclusions élaborées à cette occasion doivent se refléter dans des plans directeurs adoptés par les instances politiques. Un choix stratégique important a consisté dans la mobilisation des habitant/es et leur intégration au processus de planification urbaine.

Un aspect primordial du projet a donc été d'essayer de travailler à partir de la base en prenant en compte le point de vue des femmes, mais en étroite collaboration avec les représentants des structures municipales politiques et administratives. **Cette expérience a été menée dans six municipalités pilotes**. A l'occasion du projet, **chaque municipalité a créé un groupe de travail dont l'activité était supervisée par un groupe d'experts** chargés d'assurer la formation, de donner des conseils et d'évaluer les résultats.

**Le projet a abouti à l'élaboration de plans directeurs communaux** qui montrent que l'intérêt porté aux êtres humains et à la préservation de l'environnement naturel est tout aussi important que des approches habituelles donnant la priorité à des considérations d'ordre économique et technique. **Les femmes ont été largement représentées dans le processus de planification et il y a eu une très large mobilisation dans les communautés locales**.

Les expériences issues du projet ont fait l'objet **d'une brochure intitulée "Manuel pour un urbanisme communal alternatif"**. Cette brochure propose des conseils aux municipalités désireuses d'accorder une priorité au point de vue des femmes dans l'urbanisme.

**"Pourquoi"** décrit ce que les six communes du projet entendent par **"point de vue des femmes"**, et pourquoi il est important de prendre davantage en compte ce point de vue jusqu'ici généralement négligé par la planification urbaine.

**"Comment"** résume les expériences d'urbanisme communal prenant en compte le **point de vue des femmes**, et propose quelques conseils en la matière. Les expériences sont décrites dans des chapitres traitant respectivement de l'organisation, de la mobilisation, des méthodes de travail et du suivi. L'accent est mis sur différentes stratégies susceptibles d'être mises en oeuvre pour atteindre l'objectif désiré. ».

***La Charte européenne des femmes dans la cité* est un document de référence concernant l'intégration des femmes dans les processus d'aménagement du territoire.**

**Elle établit cinq priorités :**

- **la planification urbaine**
- **la mobilité**
- **la sécurité urbaine**
- **l'habitat**
- **les stratégies**

**dont la Région pourrait tout à fait se saisir pour l'élaboration de son nouveau SDRIF.**

## **6. Propositions d'intégration du genre dans le SDRIF : pour un développement durable en Ile-de-France**

Le futur SDRIF se présente comme un projet de développement durable pour l'Ile de France. Cependant **celui-ci en omettant le genre dans sa révision et dans l'élaboration de son projet, s'éloigne de son objectif de développement durable.**

En effet l'égalité entre les femmes et les hommes constitue « *un objectif du développement durable, mais également un moyen pour garantir l'efficacité de ses actions*<sup>29</sup> ».

**Ainsi l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un des objectifs clés de la Déclaration de l'Union Européenne sur les principes directeurs du développement durable**<sup>30</sup>.

**Pour l'Unesco, genre et développement sont indissociables**<sup>31</sup>. Ainsi « si nous ne prenons pas en compte les rôles liés aux genres dans l'évaluation des défis et solutions pour le développement durable nous allons nous égarer ».

Pour cette organisation internationale, **il est nécessaire que les priorités et visions des objectifs des femmes soient pris en compte et même « intégrés et encouragés ».**

**L'UNESCO fait de la participation des femmes l'un de ses axes stratégiques** pour le développement durable, celle-ci passe par leur « implication dans le dialogue politique et sa mise en œuvre ».

**« Les solutions doivent impliquer de manière égale les hommes et les femmes [...] prendre en compte leurs besoins, objectifs et aspirations respectifs et communs. Il s'agit d'une question de bon sens ; d'égalité et de droits humains. C'est pourquoi l'Unesco intègre les besoins des femmes, [...] dans tous ses programmes. »**

**Le nouveau SDRIF, s'il ne prend pas en compte la parole des femmes dans sa nouvelle élaboration, risque de passer à côté de l'un de ses objectifs et de son fondement : le développement durable, en reproduisant des inégalités et peut-être en les aggravant.**

<sup>29</sup> Nicolas Yveline, *Développement Durable et Solidarité Internationale*, Haut Conseil de la Coopération Internationale, Juin 2006, p.17

<sup>30</sup> [http://ec.europa.eu/comm/sustainable/pages/strategy\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/comm/sustainable/pages/strategy_fr.htm)

<sup>31</sup> Genre et Développement durable : un lien indispensable, <http://portal.unesco.org/fr>

## **Propositions pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le nouveau SDRIF**

**Reconnaissant** que les inégalités entre les femmes et les hommes sont à prendre en compte de façon transversale dans le processus de révision du SDRIF

**Reconnaissant** que les femmes ont été quasi absentes de la démarche de consultation institutionnelle, provoquant ainsi des manques dans la représentation de leurs intérêts.

**Constatant** l'engagement de la Région et de son Président sur la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes, et l'obligation pour les politiques régionales de la prise en compte de ces discriminations dans la lutte contre les inégalités sociales, environnementales et sociales, conformément à la délibération n°40-05 du 6 octobre 2005 « *Etablir de nouveaux critères pour des politiques régionales plus efficaces dans la réduction des inégalités sociales et territoriales en Ile-de-France.* »

**Constatant** le retard de la France et plus particulièrement de l'Ile-de-France, dans la participation des femmes au processus d'aménagement du territoire, contrairement à d'autres pays européens.

**Il est nécessaire que les conditions de vies spécifiques des femmes soient prises en compte dans chaque domaine couvert par le SDRIF**, afin que celui-ci ne soit plus un outil de reproduction et de perpétuation d'inégalités entre les Franciliennes et les Franciliens.

Si le concept de genre n'a malheureusement pas été intégré lors du processus d'élaboration du nouveau Schéma Directeur francilien, celui-ci doit au moins **inclure les besoins et le point de vue des femmes dans sa mise en œuvre.**

**Cela dans plusieurs domaines :**

### **1. La lutte contre les inégalités territoriales touchant spécifiquement les femmes :**

---

- **une campagne de sensibilisation sur la légitimité de la présence des femmes dans les lieux publics**, en travaillant notamment sur les représentations sociales des femmes dans ces espaces

### **2. Transports :**

---

- **Les transports en commun publics :**
  - le développement de l'offre de transport de **banlieue à banlieue**
  - **l'augmentation des fréquences de passage** (pas plus de ¼ d'heure d'attente)
  - l'augmentation de la **desserte des quartiers dits « d'habitat populaire »** y compris les soirs et week-ends

- une **sécurisation et amélioration du mobilier urbain d'attente** (abris)<sup>32</sup>
- une meilleure **coordination des horaires** entre les trains/RER et bus
- **sécurisation des transports** : fermer certaines voitures de trains le soir afin d'éviter l'éparpillement des usager/es ; augmenter la présence de personnels dans les voitures et sur les quais ; permettre aux usager/es de demander aux bus le soir, de les déposer à proximité de leur destination
- **Les transports en commun privés :**
  - **inciter les entreprises au « ramassage »** de leurs salarié/es
  - organisation par les entreprises ou services publics **des co-voiturages** (moins de pollution, moins de dépenses pour les salarié/es, plus de sécurité)
- **Les circulations douces :**
  - **installation de systèmes de location-vélos** dans toutes les villes d'une certaine importance
  - **développer les pistes cyclables « de transport »** et pas seulement de loisirs, pour un rabattement vers les gares ferrées et routières
  - systématisation d'**installation de parkings vélos sécurisés** aux gares
  - **installation de parkings vélos devant tout service public** (administrations, hôpitaux, postes, établissements sportifs et culturels...)

### 3. Urbanisme et habitat :

---

- **Construire des villes « vivables » - agréables – sécurisantes :**
  - **mixer activités économiques non polluantes (commerces, artisanat, bureaux...)** et **habitat** de façon à réduire les déplacements et développer les opportunités d'emploi de proximité
  - encourager et soutenir **l'implantation de commerces et de services de proximité, refus de tout nouveau grand centre commercial**
  - construire des **logements de qualité** : bonne isolation phonique et thermique, clairs, matériaux non polluants, loyers accessibles à tous et toutes (y compris femmes à bas salaires, jeunes ou personnes âgées...)
  - **développer l'accessibilité des lieux urbains** (pour les personnes à mobilité réduite, et avec des poussettes etc..)
  - **lutter contre les lieux anxiogènes pour les femmes au moyen, notamment, de « marches exploratoires<sup>33</sup> »**

<sup>32</sup> Ici encore le Collectif du Val d'Oise témoigne « *les abris sont mal conçus. Je me suis retrouvée plusieurs fois à attendre un bus et j'avais l'impression d'être perdue dans la nature. Il existe également des bornes indiquant un arrêt de bus mais sans abri. C'est à même la route. [...] Avec les enfants c'est un problème.* ». Témoignage de Naïma, in Droits de cité pour les femmes op.cit.

<sup>33</sup> Les marches exploratoires permettent à groupe donné, ici les femmes, d'explorer les espaces urbains, d'y repérer les facteurs d'insécurité afin d'y remédier. Pour exemple : au Canada, une marche exploratoire réalisée en 1997 à Rimouski a permis d'identifier les rues, parcs, lieux de stationnement jugés dangereux. Des changements ont ensuite été effectués sur l'éclairage urbain, des arbustes ont été coupés etc... (source [www.femmesetvilles.org](http://www.femmesetvilles.org))

#### **4. Développement économique :**

---

- **Un développement économique au service des Francilien/nes avec :**
  - Le soutien à l'installation ou/et le maintien d'activités économiques en adéquation avec les niveaux de qualification des populations dans les quartiers d'habitat populaire
  - la restitution des aides régionales aux entreprises qui délocalisent ou ne respectent pas leurs engagements sociaux ou vis-à-vis de la Région
- **Favoriser la sécurisation des femmes dans l'emploi :**
  - **la formation des femmes doit être envisagée pour leur ouvrir l'ensemble des champs professionnels** et ne pas les diriger spécifiquement vers les métiers de services, notamment de services à la personne ; des efforts particuliers doivent être entrepris pour assurer leur insertion dans l'emploi à tous niveaux de qualification.
  - pour lutter contre la précarisation et la paupérisation des femmes : **encourager les embauches à temps complets et la mise en œuvre de l'égalité femmes/hommes dans les entreprises** (rapports annuels, commissions Egalité du Comité d'Entreprise, mesures de rattrapages...) en instaurant, par exemple, ces principes comme conditions pour l'aide accordée aux entreprises par la Région,
  - **au niveau de la formation** : porter une attention particulière aux inégalités sexuées dans le PRDF et mettre en œuvre des mesures correctrices

#### **5. Les services publics bien repartis sur l'ensemble du territoire :**

---

- Au niveau de la santé reproductive : création de **centres de maternité et d'orthogénie** en nombre suffisant
- Création de **crèches collectives dans toutes les communes** d'une certaine importance, avec des horaires élargis (6 h – 20 h)
- Création de **maisons de retraite médicalisées et non-médicalisées** en nombre suffisant
- Création de **maisons médicalisées et spécialisées pour les personnes souffrant de différents handicaps** (y compris jeunes adultes)
- **Multiplier les centres d'hébergement pour femmes victimes de violences**
- **Face aux MJC « squattées » par les garçons, recréer et multiplier ces lieux d'accueil et d'animation**, en y accordant une réflexion particulière sur les **rapports filles-garçons** et en proposant des **activités pour les jeunes filles**
- Création de **maisons d'accueil et d'hébergement intergénérationnelles réservées aux femmes** (personnes âgées, femmes victimes de violences, jeunes...)

**Et de façon générale, pour une Ecorégion,  
prendre en compte le genre  
dans tous les domaines de la révision du SDRIF.**

## Bibliographie

### Ouvrages

---

- Michaud Véronique /Femmes en mouvement, *Mais qu'est ce qu'elles veulent...encore ? \_Le regard des femmes sur les matériels de transport public*, Editions Amarcande, Paris 2001
- BULOT Christine, POGGI Dominique, *Droit de Cité pour les femmes*, les Editions de l'Atelier, 2004
- CERTU, Grand Lyon, *Mobilité des femmes. Différente ? Durable ?*, Lyon, juin 2005
- City & Shelter, *La Charte Européenne des Femmes dans la Cité, Mainstreaming du Genre et Ville*, Belgique, 1994
- Coutras Jacqueline, *Crise urbaine et espaces sexués*, Armand Colin, Paris 1996
- Femmes en mouvement, *Les transports au quotidien \_ Le regard des femmes*, RATP, 1997
- IAURIF, Note rapide l'IAURIF, *L'Insécurité en Ile-de-France : quelles populations quels territoires*, Février 2002
- Ile-de-France, *Projet – Une Vision Régionale pour l'Ile-de-France, les orientations de la Région pour la révision du SDRIF*, Juin 2006
- INSEE-DRDFE, *Femmes en Ile-de-France, Regard sur la Parité*, édition 2004
- Lieber Marylène, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté », in *Nouvelle Question Féministe*, Volume 21 n°1, juin 2002
- Nicolas Yveline, *Développement Durable et Solidarité internationale*, Haut Conseil de la Coopération Internationale, Juin 2006, p.17
- Profession Banlieue, *Place aux femmes, pour une approche sexuées de politiques publiques*, Les Cahiers de Profession Banlieue, Juin 2003

### Sites Internet

---

[www.iledefrance.fr/sdrif](http://www.iledefrance.fr/sdrif)  
<http://ec.europa.eu>  
[www.femmesetvilles.org](http://www.femmesetvilles.org)

### Contacts

---

#### **Mission « Mise en Œuvre de la problématique de genre dans les politiques du CRIF »**

Conseil Régional Ile-de-France  
6 rue Monsieur  
75007 PARIS

**Michèle Loup**  
**Conseillère Régionale**  
Tel : 01.53.85.69.12./ 06.07.80.62.49.  
Mail : [michele.loup@elus.iledefrance.fr](mailto:michele.loup@elus.iledefrance.fr)

Anne-Laure Desjardins  
Chargée de Mission  
Tel : 01.53.85.69.03  
Mail : [aldesjardins@gmail.com](mailto:aldesjardins@gmail.com)

Blog de la Mission : [www.genreenidf.free.fr](http://www.genreenidf.free.fr)